

CONSEIL D'ECOLE N°1 LUNDI 10 NOVEMBRE 2014

Etaient présents :

Les représentants de la Mairie : M. Coste Jérémie, M. Martin Erwan, M. Chomette Christophe, M. Martin Jean François et M. Juppin Nicolas.

Les responsables des accueils de loisirs Maternelle et Elémentaire: Mylène Martin, Sarah Jauneaud et Azdine El Hammoumi.

L'équipe enseignante : Mmes Bélien, Brilleaud, Ceççon, Daligny-Coquard, Huart, Hyves, Léobon, Liban, Miller, Millot, Mousseau, Padrao, Pelletier-Vuillermer, Tisset-Laroche, Trédan, M. Tati, Mme Mouradian remplaçante de Mme Boin, en congé maladie.

Les parents d'élèves :

FCPE : Trebosc Elsa, Chu Sun Wah Chantal, Rosay Estelle, Gendraud Corinne, Dopagne Eugénie, Lutic Cathy, Lernould Christelle, Pouliquen Catherine, Guerin Florence, Clavel Laurent, Di Noia Yasmine, Lacharmoise Marie.
API : Mme Ribier, M. Kahlouk , Mme Ledien,

➤ **Présentation du Conseil d'école :**

1. Résultats des membres du conseil d'école et résultats des élections de représentants de parents d'élèves du Vendredi 10 octobre 2014:

257 votants sur 532 inscrits, 13 votes nuls.

soit un taux de participation de 48,31 %, meilleur que l'an dernier qui était de 40 %.

190 voix pour la FCPE et 54 voix pour la liste de l'API.

Donc, 12 sièges pour la FCPE et 3 sièges pour l'API.

Sont élus :

Titulaires FCPE : Mme TREBOSC, Mme ATHIAS, Mme CHU SUN WAH
Mme ROSAY, Mme GENDRAUD, Mme DOPAGNE, Mme LUTIC,
Mme LERNOULD, M. IDYAHIA, Mme POULIQUEN, Mme GUERIN, M.
CLAVEL.

Titulaires API : Mme RIBIER, M. GAIDAMOUR, Mme SCAL.

Suppléants FCPE : Mme DI NOIA, Mme LACHARMOISE, Mme RICHET-MASTAIN, M. GOULARD, Mme DUPONT, Mme DOUCET, Mme BRUN, Mme SARRAND, Mme BARGE, Mme AISSI, Mme SCHNEIDER, Mme DUFOUR

Suppléants API : Mme DENAZELLE, Mme LEDIEN, M. KHALLOUK

2. Cadre réglementaire de l'école :

Différents documents posent le cadre réglementaire de l'école primaire Cabourg :

Le premier, le règlement Départemental des Ecoles maternelles et élémentaires des Hauts de Seine émanant du Directeur Académique, actualisé en avril 2013.

Il régit le cadre général mis en place par les écoles.

Il est voté et accepté par l'ensemble des membres du conseil d'école.

En second, pour expliciter le fonctionnement de l'école primaire Cabourg, une note de rentrée, écrite par la directrice, est diffusée auprès des parents dans les cahiers de correspondance : une note pour l'école pré-élémentaire et une autre pour l'école élémentaire. Chaque parent et chaque enfant doivent la signer

On y trouve les coordonnées de l'école avec les numéros à appeler, les horaires de l'école, l'organisation de la journée d'un élève avec tous les temps périscolaires, les dates de vacances, et enfin des points sur les médicaments, les absences et les retards.

Enfin, il est apparu nécessaire en élémentaire, de constituer un petit règlement sur les jeux dans la cour, les objets autorisés, la circulation dans l'école et le respect des règles. Cette fiche est collée dans tous les cahiers de correspondance des élèves d'élémentaire, les parents et les enfants l'ont signée et se doivent de l'appliquer.

En cas de doute ou de désaccord avec votre enfant sur le comportement à adopter, j'engage toutes les familles à s'y référer régulièrement. Les professeurs de l'école l'utilisent entre autre pour le rappel des règles de bon comportement.

La directrice en profite pour rajouter une information importante : Comme chacun le sait, en cas d'absence de l'enfant, les parents doivent appeler l'école dans la matinée. L'école redonne le numéro sur lequel il y a un répondeur : 01.71.10.96.52 (salle des maîtres) ou 01.71.10.96.06 (loge de la gardienne)

Certains messages sont très difficiles à comprendre (ligne téléphonique de mauvaise qualité, bruit ambiant...) : il faut donc que les parents annoncent

- **le nom et le prénom de leur enfant,**
- **la classe**
- **le nom de l'enseignant (s'ils le connaissent)**
- **la durée de l'absence et le motif.**

Même si la liaison est difficile, avec tous ces renseignements, on arrivera à comprendre de qui et de quoi il s'agit. Merci d'avance.

3. Structure et effectifs de l'école :

PRE ELEMENTAIRE :

Classe n° 6, verte : Mme BELIEN Aurélie, professeur de Petite et Moyenne Sections avec un effectif de 27 élèves.

Classe n° 5, orange : Mme PELLETIER Caroline et Mme THARALDSEN Cindy, professeurs de Petite Section avec un effectif de 25 élèves.

Classe n° 4, jaune : Mme HUGONIN Claire et Mme TREDAN Romane, professeurs de Petite et Moyenne Sections avec un effectif de 27 élèves.

Classe n° 3, parme : Mme PADRAO Virginie, professeur de Petite et Moyenne Sections avec un effectif de 27 élèves.

Classe n° 2, rouge : Mme MILLOT Françoise, professeur de Grande Section avec un effectif de 27 élèves.

Classe n° 1, bleu : M. TATI Benjamin, professeur de Grande Section avec un effectif 27 élèves.

Total des élèves de Pré- élémentaire : 160 élèves

Répartition des effectifs : PS : 49, MS : 57 et GS : 54

ELEMENTAIRE :

Classe de CP a : Mme MILLER Marylène et Mme CEÇÇON Marion, avec un effectif de 23 élèves

Classe de CP b : Mme HYVES Sylvie, avec un effectif de 23 élèves.

Classe de C E 1 : Mme LEOBON Muriel, avec un effectif de 29 élèves.
Classe de CE 1 – CM 2 : Mme HUART Estelle, avec un effectif de 23 élèves.
Classe de CE 2 : Mme DALIGNY-COQUARD Sophie et Mr. SAADALI Mohamed, avec un effectif de 29 élèves.
Classe de CE 2 - CM 1 : Mme BOIN Caroline, avec un effectif de 25 élèves.
Classe de CM 1 : Mme BRILLEAUD Odile et Mme CEÇÇON Marion, avec un effectif de 29 élèves.
Classe de C M 2 : Mme TISSET – LAROCHE Anne-Marie, avec un effectif de 29 élèves.
Classe de CLIS : Mme LIBAN Christine, avec un effectif de 7 élèves.
Total des élèves d'élémentaire : 217 élèves
Répartition des effectifs : CP : 46, CE1 : 44, CE 2 : 45, CM 1 : 38, CM 2 : 37, CLIS : 7
La directrice fait remarquer que l'année prochaine, à priori, 37 élèves de CM2 quitteront l'école tandis que 54 élèves de Grande Section rejoindront l'élémentaire. On peut déjà remarquer qu'il devrait y avoir 17 élèves de plus en élémentaire. C'est encore tôt pour se projeter sur l'organisation de la prochaine rentrée mais la directrice souhaite seulement l'évoquer.
Madame Trébosc demande s'il est encore possible d'ouvrir une classe.
Mme Mousseau répond qu'il reste encore une salle disponible. Elle fait remarquer une grande mobilité des familles sur le secteur de Cabourg : les effectifs évoluent au sein de l'année scolaire.
M. Martin laisse supposer que, dans les années à venir, il pourrait y avoir un redéploiement sur les autres secteurs de Larmeroux et Parc élémentaires. C'est un sujet qui sera repris plus tard dans l'année.
TOTAL ECOLE PRIMAIRE : 377 Elèves

4. Exercice d'alerte Incendie et PPMS :

Pour rappel, deux exercices d'évacuation sont réalisés chaque année : le premier en septembre ou octobre, le second en mai ou juin, pendant la sieste en début d'après-midi.

Le premier exercice a eu lieu le 12 septembre 2014. Les élèves d'élémentaire se sont dirigés vers la cour de la maternelle où tout le monde s'est retrouvé en 3 minutes et 10 secondes.

Tout s'est bien passé.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : Cette année encore, un exercice d'entraînement départemental apprendra aux élèves à rester confinés dans une zone définie entre des portes coupe-feu, le Jeudi 13 novembre, de 10 heures à 11 h 20.

Il n'y aura pas de modification pour la sortie de 11 h 30 ou pour le repas de la cantine.

En maternelle, la zone de confinement est le premier étage des classes. La classe de Caroline Pelletier et Cindy Tharaldsen du rez de chaussée s'installe à l'étage dans la BCD.

En élémentaire, la zone de confinement est aussi au dernier étage, à partir de la classe de

CM 2 d'Anne-Marie Tisset-Laroche et celle de Sylvie Hyves en CP b, ainsi que le couloir, la BCD et la salle des maîtres.

Chaque zone dispose de toilettes.

Le scénario décidé par l'inspection académique est un accident de camion-citerne, avec émanation de gaz toxiques.

Le but est d'apprendre aux enfants à rester calme, gérer le stress et l'attente.

La directrice rappelle que si un confinement devait vraiment être mis en place, il ne faut pas que les parents appellent l'école, pour ne pas saturer les réseaux de communication, mais plutôt écoutent la radio locale qui retransmet les informations en direct (Radio France Ile de France : 107.1 Mhz)

A l'heure de l'envoi de ce compte-rendu, le confinement a eu lieu : tout s'est bien passé, en maternelle comme en élémentaire.

➤ **Fonctionnement de l'école en relation avec la mairie :**

5. Réforme des rythmes scolaires et temps périscolaire en maternelle et élémentaire :

5.1. Organisation des temps périscolaires :

Présentations faites par Mylène Martin, directrice de l'Accueil de Loisirs Maternelle (ALM) et Azdine El Hammoumi, directeur de l'Accueil de Loisirs Élémentaire (ALE) :

A l'accueil de loisirs maternel :

Temps du matin : 8 H à 8 H 30

De 8 h à 8 h 20 : accueil des maternelles et élémentaires dans l'accueil de loisirs de la maternelle, avec des jeux calmes.

De 8 h 20 à 8 h 30 : Un animateur accompagne les enfants de maternelle dans leur classe (transmissions des informations laissées par les parents aux enseignants).

Les élèves d'élémentaire vont dans la cour (même transmission des informations)

Effectif, en moyenne : 9 enfants en maternelle (avec 1 animateur)

4 enfants en élémentaire (avec 1 autre animateur)

16 au maximum

Temps du midi : 11 H 30 à 13 H 30

11 h 30 : Les animateurs vont dans les classes pour récupérer les enfants qui mangent à la cantine en deux services.

1^{er} service :

- Classe n° 3 : PS - MS : 24 enfants maximum

- Classe n° 5 : PS : 23 enfants maximum

- Classe n° 4 : PS : 8 enfants maximum

- Classe n° 6 : PS - MS : 20 enfants maximum

Effectif du premier service, en moyenne : 70 enfants (4 animateurs et 4 ATSEMs), jusqu'à 82 places maximum lors de ce premier service.

2^{ème} service :

- Classe n° 1 : GS : 27 enfants maximum

- Classe n° 2 : GS : 27 enfants maximum

- Classe n° 4 : MS : 19 enfants maximum

- Classe n° 6 : MS : 6 enfants maximum

Effectif du second service, en moyenne : 70 enfants (4 animateurs et 3 ATSEMs), jusqu'à 78 places maximum lors de ce second service.

A 11 h 30, les élèves du 1er service passent aux toilettes puis s'installent à table.

Les enfants du 2ème service vont dans la cour, avant de se rassembler pour faire des petits jeux, chants ou petites histoires dans les salles de l'accueil de loisirs.

A la fin du premier service, vers 12 h 15, les Petits passent aux toilettes et vont au dortoir

tandis que les Moyens participent à des ateliers à l'accueil de loisirs. Certains élèves « gros dormeurs » de Moyenne Section qui ont déjeuné au premier service, peuvent bénéficier de quelques places au dortoir pour se reposer.

A l'inverse, ceux qui étaient en activité vont déjeuner au deuxième service, après passage aux toilettes.

13 h 20 : Tous les Moyens et Grands (des 1er et 2ème services) vont dans la cour, jusqu'à

13 h 40. Les enseignants rejoignent les animateurs dans la cour et échangent les informations importantes.

Temps des NAP : 15 H à 16 H 30, les mardis et vendredis.

Effectif : 143 élèves en moyenne (12 NAPeurs, 3 animateurs en soutien pour le dortoir + 1 coordinatrice)

A 15 h, les animateurs / intervenants extérieurs / enseignants / ATSEMs qui vont organiser les NAP, récupèrent les enfants dans leur classe pour les amener en récréation. Les cartables sont déposés dans les couloirs du hall du Rez de Chaussée ou devant les salles d'activités.

15 h 20 : Les « NApEURs » rejoignent le lieu qui leur est attribué pour commencer l'activité.

Au dortoir, un réveil échelonné et en douceur est mis en place avec l'équipe d'animateurs de soutien. Quand l'enfant est bien réveillé, la coordinatrice des animateurs l'emmène dans son groupe.

De 16 h 15 à 16 h 30 : Les enfants qui iront au goûter vont pour l'instant dans la cour, sous la surveillance des NApEURs.

Les enfants qui seront récupérés par les parents sont répartis en deux groupes : classes 1, 2 et 3 dans la salle de motricité, les classes 4, 5 et 6 dans le centre de loisirs.

16 h 25/16 h 30 : Les enfants sont récupérés par les parents ou dirigés vers les toilettes et la cantine pour le goûter, jusqu'à 17 h maximum.

Temps du soir : 16 H 20 / 16 h 30 à 19 H

Effectif en moyenne : 75 élèves (7 animateurs + 1 responsable)

De 16 h 30 à 17 h, les enfants goûtent dans la cantine. Les portes de l'école sont fermées.

Les après midis d'école (lundis et jeudis), les élèves sont pris en charge dans leur classe par leur animateur référent, généralement le même que le midi.

A partir de 17 h, ils vont dans la cour ou sont répartis dans les salles du centre en cas de pluie.

17 h 45 : des activités sont proposées, telles que de la peinture, motricité, danses...

Les parents peuvent venir les chercher à toute heure, entre 17 et 19 h.

A l'accueil de loisirs élémentaire :

Temps du midi : 11 H 30 à 13 H 30

Effectif en moyenne : 190 élèves pour 9 classes (9 animateurs + 2 responsables)

1^{er} service avec les CP. 2 animateurs sont référents des CP. Ils aident les jeunes à se familiariser avec le « self qui fait grandir ».

Ensuite, il n'y a pas vraiment de second service mais les plus grands vont manger quand ils veulent, sur la base du volontariat. Pour valider leur repas pris dans la cantine, les enfants mettent leur étiquette dans le tableau prévu à cet effet. On ne les oblige pas à manger, on les incite à goûter. Ils débarrassent leur plateau et descendent dans la cour, en groupe, avec un animateur, tandis qu'un autre monte avec quelques élèves, passe aux toilettes avant de s'installer à la place qu'ils choisissent.

Temps des NAP : 15 H à 16 H 30, les mardis et vendredis.

2 groupes de NAP par classe. De 12 à 15 élèves.

Chaque animateur va à 15 heures devant la porte de la classe pour récupérer son groupe d'élèves, avec leur cartable et va en récréation jusqu'à 15 h 15.

En cas d'absence d'animateur, on répartit les enfants sur d'autres activités, de leur choix.

A 16 h 20, les ateliers s'achèvent, les enfants vont jouer en récréation.

Le directeur de l'accueil de loisirs, responsable des NAP, remercie les parents pour leur patience et leur compréhension, notamment au moment des sorties de 16 h 30.

Les élèves sortent par la cour, les CP sortent au niveau de la place de l'école, fin de mieux voir les parents.

Temps du soir : 16 h 30 à 19 H

Goûter de 16 h 30 à 17 h.

Accompagnement scolaire (anciennement études) de 17 h à 17 h 45

Accueil périscolaire de 17 h 45 à 19 h : en moyenne 40 enfants. C'est un temps jeux libres. Les parents viennent chercher leur enfant à toute heure.

Les représentants de parents d'élèves remercient M. El Hammoumi pour la bonne initiative de diffuser dans les cahiers de correspondance de l'élémentaire le contenu des NAP pour la nouvelle période.

Manteaux et sacs à récupérer dans le hall de l'élémentaire (après avoir demandé l'autorisation d'entrer à Mme Bienvenu Roberte) ou dans le bac gris à l'entrée de l'accueil de loisirs maternelle.

5.2. Réforme des rythmes scolaires pour les enseignants :

Positions des enseignants sur les NAP :

En maternelle :

On a perdu la régularité du rythme. Il n'y a plus de repère, d'autant plus qu'à la maternelle Cabourg on a constaté une grande rotation des animateurs de la mairie.

La planification des activités et les rituels de fin de journée sont perturbés par ce nouveau rythme.

La qualité du travail des élèves en classe s'est dégradée : beaucoup plus de pleurs (pour des élèves arrivés en Moyenne Section qui ont gardé la même maîtresse)

D'une façon certaine, pour les plus jeunes, Petites Sections et Moyennes Sections, c'est une réforme qui n'est pas bénéfique pour l'enfant, qui devait, à l'origine, alléger la semaine de classe.

En élémentaire :

Les professeurs trouvent que c'est globalement bien organisé, même si en début d'année il y a eu un certain flou.

Pourtant, certains animateurs de NAP n'arrivaient pas à l'heure devant la classe. Les enfants sont dans l'ensemble satisfaits de ces activités.

Les élèves enchaînent les temps de collectivité, entre les temps scolaires et péri scolaires, ce qui ne leur permet pas de se poser, d'être au calme. Ils sont toujours dans l'action, les déplacements, le stress d'une vie trépidante, alors que pour les psychologues, afin de garantir une meilleure construction de l'enfant il faudrait ralentir la cadence.

Les plus jeunes élèves de CP et CE1 sont perdus dans le rythme de la semaine ; l'irrégularité les déstabilise.

Etant donné que les professeurs doivent impérativement quitter leur classe à 15 heures, ils disposent de moins de temps pour faire les affichages pédagogiques nécessaires, pour le rangement et la mise en place de nouvelles activités manuelles ; cette situation est encore plus gênante pour ceux qui travaillent à mi-temps et qui n'ont qu'un soir par semaine pour ces installations. A la maternelle, la classe est aussi inaccessible le mercredi après-midi car les salles sont nettoyées à grande eau.

Le fait de ne pas avoir de car municipal disponible après 15 heures nuit à la continuité pédagogique de certains projets, en maternelle comme en élémentaire.

Au niveau organisationnel, certains « Napeurs » :

- utilisent le matériel de la classe, laissé par l'enseignant.
- laissent les tables de la classe dérangées ; la maîtresse et les élèves sont chargés de remettre en place le lendemain.
- ne gèrent pas les élèves qui se mettent à courir et crier dans les couloirs.

Des remarques notées pour l'école élémentaire s'appliquent aussi à la maternelle.

Positions des enseignants sur la réforme scolaire mise en place par l'Education Nationale :

- Un matin de plus est bénéfique car les enfants sont plus disponibles en début de journée pour travailler.
- Au moins pour les plus jeunes, en fin de semaine, la fatigue est vraiment très lourde. Le vendredi règne une grande excitation.
- Les professeurs sont amenés à faire des choix pédagogiques importants car les 5 matins sont souvent consacrés à l'apprentissage du français et des mathématiques, il reste donc moins de temps pour la découverte du monde. Par contre, cela donne plus de plages horaires pour l'apprentissage des fondamentaux.
- Pour les élèves, il est plus difficile d'identifier les temps scolaires et péri scolaires, ils sont donc de plus en plus « zappeurs ».
- Il est plus compliqué de voir les familles de façon informelle à la sortie des classes, moins de parents étant présents le mercredi midi.

□ Quand un parent a rendez-vous avec l'enseignant le mardi ou le vendredi après la classe, à 15 heures, il n'y a plus de salle disponible, les classes étant utilisées par les NAP.

□ En bref, pour les professeurs, il s'agit nettement d'une dégradation des conditions de vie et de travail qui découlent de cette nouvelle organisation : une planification plus tendue des apprentissages, des difficultés pour mettre en place des décloisonnements avec d'autres classes, la fin des sorties scolaires l'après-midi qui annule certaines activités, le partage des salles qui dépossède l'enseignant de son lieu de travail, le trajet supplémentaire du mercredi qui l'engage sur de nouveaux frais de déplacements et de garde d'enfants.

□ Une réforme qui modifie le rythme de l'élève pour diminuer la fatigue des enfants était attendue de tous, mais, pour le coup, c'est l'effet inverse qui se produit ! On peut donc avancer qu'il s'agit sur ce point d'une réforme qui n'atteint pas son objectif.

Question(s) :

Peut-on mettre les 8 élèves de CM2 du double niveau d'Estelle Huart avec les autres CM2 d'Anne-Marie Tisset-Laroche, dont 6 ou 7 élèves ne participent pas aux NAP ?

Monsieur JUPPIN n'apporte pas de réponse à cette requête car il ajoute que les questions prévues par l'équipe des enseignants de Cabourg sur les NAP seront évoquées en réunion de Co pilotage le jeudi 13 Novembre, en présence de quelques parents élus, d'animateurs de la mairie, d'intervenants qui prennent en charge les NAP, d'ATSEMs, d'enseignants et des représentants du maire.

6. Interventions techniques dans l'école depuis la rentrée scolaire :

Depuis la rentrée scolaire et notamment pendant les vacances de la Toussaint, une société est intervenue dans le bâtiment. Monsieur Chomette explique que de nouvelles bouches d'aération hélicoïdales ont été installées à la place des anciennes, dans le plafond des salles. Elles devraient résoudre les flux froids et directionnels constatés particulièrement chez les CE2.

Par ailleurs, l'entourage de l'arbre remarquable de la cour élémentaire a été reconstitué avec les quatre grilles métalliques de l'ancienne école centenaire Une statue, créée par Clara Delamater. : « Totem-arbre »

Intervention de Mme Trébosc sur la sécurité rue Fratacci : la mairie avait annoncé lors du dernier conseil d'école qu'elle prêterait attention au passage des enfants sur cette rue. A quelle échéance ?

Monsieur Coste répond que, suite à l'intervention et au courrier de la FCPE au maire, des radars pédagogiques ont été mis en place, en montée comme en descente. Ils annoncent la vitesse et aident les automobilistes à ralentir. Les services de la mairie de Vanves reviendront ultérieurement vers les parents d'élèves pour faire un point selon la réponse de GPSO, qui est décideur dans ce genre d'intervention sur la voirie.

7. Parking pour les enseignants :

Depuis l'installation dans cette nouvelle école, les professeurs demandent la possibilité de disposer de quelques places de parking. Le maire a répondu par courrier. Les enseignants n'ont pas eu l'occasion de lui adresser leur réponse. Monsieur Coste, représentant le maire lors du dernier conseil d'école, ne pouvant s'exprimer à sa place, les professeurs de l'école avaient prévu de solliciter directement Monsieur Le Maire s'il était venu à ce conseil d'école. En son absence, la directrice de l'école n'aborde pas ce sujet et le soumettra une prochaine fois à Mr Gauducheau.

➤ *Fonctionnement pédagogique de l'école :*

8. Projets d'école et avenant des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Vous savez que le socle commun de connaissances et de culture est en passe d'être réécrit et par conséquent les programmes des écoles maternelles et élémentaires seront aussi modifiés. C'est à ce propos que le mercredi 15 octobre avait été banalisé.

Dans l'attente de nouveaux textes, les projets d'école de maternelle et d'élémentaire ont été reconduits.

En pré élémentaire, le projet pédagogique porte sur les jeux éducatifs qui favorisent la socialisation, permettent la structuration de connaissances, la découverte du monde, la valorisation de l'imaginaire et de la créativité.

En élémentaire, le projet porte sur l'amélioration du langage écrit, à travers le lexique, la syntaxe, la lecture et l'orthographe.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (ou APC) permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

En élémentaire, tous les élèves, sauf ceux de la CLIS, peuvent être concernés par ces activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par leurs enseignants.

A l'école maternelle, les APC s'appuient sur le projet pédagogique.

L'aide peut être consacrée au renforcement de la maîtrise de la langue orale, via les jeux éducatifs. Elle fait toute sa place à la mise en œuvre de jeux symboliques et de jeux à règles.

A l'école élémentaire, les activités pédagogiques s'adressent:

- aux élèves qui doivent apprendre à mieux gérer leur travail personnel, acquérir des stratégies plus efficaces pour mémoriser, s'organiser, ou planifier une tâche.

- à ceux qui ont besoin d'être encouragés, de prendre confiance en eux et de persévérer.

Elle permet des temps supplémentaires de manipulation, d'entraînement, de systématisation, ou des approches différentes des savoirs pour consolider les apprentissages.

Les séances sont réparties sur toute l'année scolaire, entre la mi-septembre et la mi-juin, à raison de deux séances hebdomadaires d'une demi-heure, pendant la pause méridienne,

de 11 h 35 à 12 h 05. 15

Les parents sont informés par le professeur de la mise en place de ces activités pour leur enfant.

9. Enseignement des langues vivantes :

Comme l'an dernier, les élèves d'élémentaire pratiquent l'anglais dans leur classe, avec leur professeur.

Sylvie Hyves, maîtresse de CP b est aussi la professeur d'allemand des élèves des niveaux de CE2, CM1 et CM2, qui sont au nombre de 11 cette année.

Pendant que Mme Hyves travaille avec les germanistes, la directrice prend en charge les CP b en anglais. Cette organisation très compliquée pour l'école est renouvelée cette année les mercredis matins.

10. Les coopératives scolaires :

Pour rappel, chaque partie de l'école, la maternelle et l'élémentaire, a sa propre coopérative, affiliée à l'organisme de l'OCCE.

La directrice propose de présenter rapidement les projets que devraient être réalisés dans les classes mais elle demande impérativement aux parents de ne pas en informer leur enfant car il est préférable que ce soit le professeur qui choisisse le bon moment et la bonne manière pour faire adhérer ses élèves.

En CP a et CP b : Abonnement à la Cité de la Musique, astronomie et connaissance du vivant avec le poney.

CE 1 et CE 2 : Danses qui « bougent »

CE 1 / CM 2 : Musiques du monde, jeux de société et rallyes lecture

CE 2 / CM 1 : Astronomie

CM 1 et CM 2 : Théâtre avec une intervenante.

CLIS : Ecole et Cinéma, projet « escargots »

11. Fêtes des écoles :

A la maternelle :

le 16 décembre 2014 au soir : soirée jeux de société

le 20 mars 2015, au soir : bal des parents

le samedi 20 juin, le matin : restitution des danses de l'année

En élémentaire :

Kermesse de fin d'année le vendredi 26 juin 2015.

Le second conseil d'école aura lieu le Jeudi 12 février 2015, de 18 h 00 à 20 h00.